LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE STRASBOURG

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif *à* l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale - M. BLOCH (Gilles) ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2013-005 créant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1112 et nommant Madame Hélène DOLLFUS, Directrice ;

Vu la décision n° 2018-29 prolongeant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1112 et renouvelant dans ses fonctions Madame Hélène DOLLFUS, Directrice ;

Vu le courrier daté du 6 janvier 2021 de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et du président du Haut Conseil de l'évaluation et de la recherche et de l'enseignement supérieur ayant pour objet l'évolution du calendrier des évaluations par ledit Haut Conseil des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche.

Décident :

Article 1 : L'Unité Mixte de Recherche UMR 1112 intitulée " Laboratoire de Génétique Médicale - LGM " est prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 2 : Madame Hélène DOLLFUS est reconduite dans ses fonctions de Directrice de cette Unité jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2023.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Gilles Bloch
Président-directeur général de l'Inserm

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE STRASBOURG